



Commission paritaire du transport urbain et régional

3280200 Transport urbain et régional de la Région wallonne

Chèques – repas	1
Pension complémentaire – assurance – groupe.....	1
Octroi d'avantages non récurrents liés aux résultats	2
Facilités de circulation	Err
or! Bookmark not defined.	
Travail du samedi	3
Prime multi – tarifaire	3
Frais de transport	3
L'indemnité octroyée pour les déplacements nécessaires à l'obtention ou au renouvellement des permis de conduire	3
Prime de nettoyage.....	3

Les CCT mentionnées ci-après peuvent être consultées sur le site du SPF ETCS :

<http://www.emploi.belgique.be/searchCAO.aspx?id=4708>

Le site ne permettant pas de consulter des CCT antérieures à 1999, le texte des CCT plus anciennes est repris dans cette fiche.

Chèques – repas

**CCT du 20 novembre 2011 (61.416), la force obligatoire n'a pas été demandé
Relative aux titres repas conclue au sein de la Sous-commission paritaire pour le
transport urbain et régional de la Région wallonne**

Tous les articles.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2002 pour une durée indéterminée.

**CCT du 26 octobre 2012 (119.814), prolongée par la CCT du 17 février 2014 (122.576)
(la force obligatoire n'a pas été demandé pour la CCT 122.576)**

Octroi des titres-repas sous forme électronique

Tous les articles.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2013, prolongée pour une durée indéterminée par la CCT du 17 février 2014 (122.576).

Pension complémentaire – assurance – groupe

CCT du 20 avril 2001 (57.357), la force obligatoire n'a pas été demandé

Ratifiant la CCT conclue le 26 mars 1998 instituant un règlement d'assurance – groupe

Tous les articles + annexe.

Durée de validité : 1^{er} janvier 1997 pour une durée indéterminée.





CCT du 20 avril 2001 (57.359), la force obligatoire n'a pas été demandé
Programmation sociale 1997

Tous les articles + annexe.

Durée de validité : 1^{er} janvier 1997 pour une durée indéterminée.

CCT du 15 juin 2007 (83.822), la force obligatoire n'a pas été demandé
Programmation sociale 2007 – 2008

Art. 1, 4 et 13.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2007 pour une durée indéterminée.

CCT du 14 octobre 2009 (109.436)
Pension complémentaire (I)

Tous les articles + annexes (4).

Durée de validité : 1^{er} octobre 2009 pour une durée indéterminée.

CCT du 14 octobre 2009 (109.437)
Pension complémentaire (II)

Tous les articles.

Durée de validité : 1^{er} octobre 2009 pour une durée indéterminée.

CCT du 17 février 2014 (122.577)

Cotisations du Fonds Mutuel du Transport Urbain et Régional Wallon et de l'Assurance de groupe

Art. 1, 3, 4 et 6.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2014 pour une durée indéterminée.

CCT du 29 avril 2014 (122.578), la force obligatoire n'a pas été demandé
Programmation sociale 2013 – 2014

Art. 1, 2, 3 et 8 (du chapitre 5).

Durée de validité : 1^{er} avril 2014 pour une durée indéterminée.

Octroi d'avantages non récurrents liés aux résultats

CCT du 10 mars 2008 (87.954)

L'octroi d'avantages non récurrent liés aux résultats

Tous les articles + annexe.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2008 pour une durée indéterminée.

Facilités de circulation

CCT du 1 février 2010 (150.633)

Convention collective de travail du 1^{er} février 2010 relative aux facilités de circulation octroyées aux travailleurs, aux allocataires des caisses sociales ainsi qu'à leurs ayants droit conclue au sein de la Sous-commission paritaire pour le transport urbain et régional de la Région wallonne

Tous les articles

Durée de validité : 1^{er} février 2010 pour une durée indéterminée.



Travail du samedi

CCT du 15 juin 2007 (83.822), la force obligatoire n'a pas été demandé
Programmation sociale 2007 – 2008

Art. 1, 3 et 13.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2007 pour une durée indéterminée.

Prime multi – tarifaire

CCT du 1 octobre 2007 (85.889)

Exécution des articles 9 et 10 de la convention collective de travail du 15 juin 2007 relative à la programmation sociale 2007 – 2008

Art. 1, 6, 7 et 11.

Durée de validité : 1^{er} juin 2007 pour une durée indéterminée.

Frais de transport

CCT du 15 juin 2007 (83.822), la force obligatoire n'a pas été demandé
Programmation sociale 2007 – 2008

Art. 1, 6 et 13.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2007 pour une durée indéterminée.

CCT du 10 mars 2008 (88.268)

L'octroi d'une indemnité pour les déplacements à vélo entre le domicile et le lieu de travail

Tous les articles.

Durée de validité : 1^{er} avril 2008 pour une durée indéterminée.

L'indemnité octroyée pour les déplacements nécessaires à l'obtention ou au renouvellement des permis de conduire

CCT du 29 avril 2014 (122.578), la force obligatoire n'a pas été demandé
Programmation sociale 2013 – 2014

Art. 1, 6 et 8 (du chapitre 5).

Durée de validité : 1^{er} janvier 2013 pour une durée indéterminée.

Prime de nettoyage

CCT du 15 juin 2007 (83.822), la force obligatoire n'a pas été demandé
Programmation sociale 2007 – 2008

Art. 1, 5 et 13.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2007 pour une durée indéterminée.